

ANNEXE 3

Liste des codes de la nomenclature combinée pour lesquels l'indication du caractère NGP est obligatoire
(lorsque le produit à déclarer dans la DEB relève d'un code figurant dans la colonne A du tableau ci-après, le code de la nomenclature à utiliser est celui mentionné en regard dans la colonne B du présent tableau)

colonne A		colonne B	
produits	codes NC	produits	codes à utiliser
Farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats	0210 99 90	Farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats, de l'espèce bovine	0210 99 90 1
		Farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats, des espèces ovine ou caprine	0210 99 90 2
		Farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats, autres que des espèces bovine, ovine ou caprine	0210 99 90 9
Boyaux, vessies et estomacs d'animaux, entiers ou en morceaux, autres que ceux de poissons, à l'état frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé	0504 00 00	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux, entiers ou en morceaux, de l'espèce bovine, à l'état frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé	0504 00 00 1
		Boyaux, vessies et estomacs d'animaux, entiers ou en morceaux, des espèces ovine ou caprine, à l'état frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé	0504 00 00 2
		Boyaux, vessies et estomacs d'animaux, entiers ou en morceaux, autres que ceux de poissons et des espèces bovine, ovine ou caprine, à l'état frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé	0504 00 00 9
Ambre gris, castoréum, civette et musc ; cantharides ; bile, même séchée ; glandes et autres substances d'origine animale utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conservées de façon provisoire	0510 00 00	Glandes et autres substances d'origine animale utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, de l'espèce bovine, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conservées de façon provisoire	0510 00 00 1
		Glandes et autres substances d'origine animale utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conservées de façon provisoire	0510 00 00 2
		Ambre gris, castoréum, civette et musc ; cantharides ; bile, même séchée ; glandes et autres substances d'origine animale utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, autres que des espèces bovine, ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conservées de façon provisoire	0510 00 00 9

colonne A		colonne B	
produits	codes NC	produits	codes à utiliser
Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs et animaux morts du chapitre 1 impropres à l'alimentation humaine, à l'exclusion du sperme de taureaux, des produits de poissons ou de crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques, des tendons et nerfs, rognures et autres déchets similaires de peaux brutes, et des éponges naturelles d'origine animale	0511 99 85	Embryons de l'espèce bovine	0511 99 85 1
		Embryons des espèces ovine ou caprine	0511 99 85 2
		Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs, et animaux morts du chapitre 1 impropres à l'alimentation humaine, à l'exclusion du sperme de taureaux, des produits de poissons ou de crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques, des tendons et nerfs, rognures et autres déchets similaires de peaux brutes, des éponges naturelles d'origine animale, et des embryons des espèces bovine, ovine ou caprine	0511 99 85 9
Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine, autres que celles du n°1503 et de celles destinées à des usages industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	1502 00 90	Graisses des animaux de l'espèce bovine, autres que celles du n°1503 et de celles destinées à des usages industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	1502 00 90 1
		Graisses des animaux des espèces ovine ou caprine, autres que celles du n°1503 et de celles destinées à des usages industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	1502 00 90 2
Préparations homogénéisées	1602 10 00	Préparations homogénéisées de l'espèce bovine	1602 10 00 1
		Préparations homogénéisées des espèces ovine ou caprine	1602 10 00 2
		Préparations homogénéisées autres que des espèces bovine, ovine ou caprine	1602 10 00 9
Pâtes alimentaires farcies (même cuites ou autrement préparées), contenant en poids plus de 20% de saucisses, saucissons et similaires, de viandes et d'abats de toutes espèces, y compris les graisses de toute nature ou origine	1902 20 30	Pâtes alimentaires farcies (même cuites ou autrement préparées), contenant en poids plus de 20% de saucisses, saucissons et similaires, de viandes et d'abats de l'espèce bovine, y compris les graisses de toute nature de l'espèce bovine	1902 20 30 1
		Pâtes alimentaires farcies (même cuites ou autrement préparées), contenant en poids plus de 20% de saucisses, saucissons et similaires, de viandes et d'abats des espèces ovine ou caprine, y compris les graisses de toute nature des espèces ovine ou caprine	1902 20 30 2
		Pâtes alimentaires farcies (même cuites ou autrement préparées), contenant en poids plus de 20% de saucisses, saucissons et similaires, de viandes et d'abats autres que des espèces bovine, ovine ou caprine, y compris les graisses de toute nature ou origine autres que des espèces bovine, ovine ou caprine	1902 20 30 9

colonne A		colonne B	
produits	codes NC	produits	codes à utiliser
Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats; cretons	2301 10 00	Farines, poudres et agglomérés, de l'espèce bovine, sous forme de pellets, de viandes ou d'abats	2301 10 00 1
		Farines, poudres et agglomérés, des espèces ovine ou caprine, sous forme de pellets, de viandes ou d'abats	2301 10 00 2
		Farines, poudres et agglomérés, autres que des espèces bovine, ovine ou caprine, sous forme de pellets, de viandes ou d'abats; cretons	2301 10 00 9
Extraits de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions, autres que d'origine humaine	3001 20 90	Extraits de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions, de l'espèce bovine	3001 20 90 1
		Extraits de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions, des espèces ovine ou caprine	3001 20 90 2
		Extraits de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions, autres que d'origine humaine, autres que des espèces bovine, ovine ou caprine	3001 20 90 9
Glandes et autres organes à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés ; autres substances animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques non dénommées ni comprises ailleurs	3001 90 98	Glandes et autres organes à usages opothérapiques, de l'espèce bovine, à l'état desséché, pulvérisés	3001 90 98 1
		Glandes et autres organes à usages opothérapiques, des espèces ovine ou caprine, à l'état desséché, pulvérisés	3001 90 98 2
		Glandes et autres organes à usages opothérapiques, autres que des espèces bovine, ovine ou caprine, à l'état desséché, pulvérisés	3001 90 98 3
		Glandes et autres organes à usages opothérapiques, de l'espèce bovine, à l'état desséché, autres que pulvérisés	3001 90 98 4
		Glandes et autres organes à usages opothérapiques, des espèces ovine ou caprine, à l'état desséché, autres que pulvérisés	3001 90 98 5
		Glandes et autres organes à usages opothérapiques, autres que des espèces bovine, ovine ou caprine, à l'état desséché, autres que pulvérisés	3001 90 98 6
		Autres produits	3001 90 98 9
Gélatines et leurs dérivés	3503 00 10	Gélatines de l'espèce bovine, et leurs dérivés	3503 00 10 1
		Gélatines des espèces ovine ou caprine, et leurs dérivés	3503 00 10 2
		Gélatines autres que des espèces bovine, ovine ou caprine, et leurs dérivés	3503 00 10 9

colonne A		colonne B	
produits	codes NC	produits	codes à utiliser
Peptones et leurs dérivés ; autres matières protéiques et leurs dérivés, non dénommés ni compris ailleurs, à l'exclusion des concentrés de protéines de lait visés à la note complémentaire 1 du chapitre 35 ; poudre de peau, traitée ou non au chrome	3504 00 90	Peptones de l'espèce bovine, et leurs dérivés	3504 00 90 1
		Peptones des espèces ovine ou caprine, et leurs dérivés	3504 00 90 2
		Peptones autres que des espèces bovine, ovine ou caprine, et leurs dérivés ; autres matières protéiques et leurs dérivés, non dénommés ni compris ailleurs, à l'exclusion des concentrés de protéines de lait visés à la note complémentaire 1 du chapitre 35; poudre de peau, traitée ou non au chrome.	3504 00 90 9
Moteurs pour l'aviation	8407 10 00	Moteurs pour l'aviation, destinés à des aéronefs civils	8407 10 00 1
		Moteurs pour l'aviation, autres que destinés à des aéronefs civils	8407 10 00 9
Parties reconnaissables de moteurs pour l'aviation, comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des n°8407 ou 8408	8409 10 00	Parties reconnaissables de moteurs pour l'aviation destinés à des aéronefs civils, comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des n°8407 ou 8408	8409 10 00 1
		Parties reconnaissables de moteurs pour l'aviation autres que destinés à des aéronefs civils, comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des n°8407 ou 8408	8409 10 00 9
Turboréacteurs d'une poussée n'excédant pas 25 kN	8411 11 00	Turboréacteurs d'une poussée n'excédant pas 25 kN, destinés à des aéronefs civils	8411 11 00 1
		Turboréacteurs d'une poussée n'excédant pas 25 kN, autres que destinés à des aéronefs civils	8411 11 00 9
Turboréacteurs d'une poussée excédant 25 kN mais n'excédant pas 44 kN	8411 12 10	Turboréacteurs d'une poussée excédant 25 kN mais n'excédant pas 44 kN, destinés à des aéronefs civils	8411 12 10 1
		Turboréacteurs d'une poussée excédant 25 kN mais n'excédant pas 44 kN, autres que destinés à des aéronefs civils	8411 12 10 9
Turboréacteurs d'une poussée excédant 44 kN mais n'excédant pas 132 kN	8411 12 30	Turboréacteurs d'une poussée excédant 44 kN mais n'excédant pas 132 kN, destinés à des aéronefs civils	8411 12 30 1
		Turboréacteurs d'une poussée excédant 44 kN mais n'excédant pas 132 kN, autres que destinés à des aéronefs civils	8411 12 30 9
Turboréacteurs d'une poussée excédant 132 kN	8411 12 80	Turboréacteurs d'une poussée excédant 132 kN, destinés à des aéronefs civils	8411 12 80 1
		Turboréacteurs d'une poussée excédant 132 kN, autres que destinés à des aéronefs civils	8411 12 80 9

colonne A		colonne B	
produits	codes NC	produits	codes à utiliser
Turbopropulseurs d'une puissance n'excédant pas 1100 kW	8411 21 00	Turbopropulseurs d'une puissance n'excédant pas 1100 kW, destinés à des aéronefs civils	8411 21 00 1
		Turbopropulseurs d'une puissance n'excédant pas 1100 kW, autres que destinés à des aéronefs civils	8411 21 00 9
Turbopropulseurs d'une puissance excédant 1100 kW mais n'excédant pas 3730 kW	8411 22 20	Turbopropulseurs d'une puissance excédant 1100 kW mais n'excédant pas 3730 kW, destinés à des aéronefs civils	8411 22 20 1
		Turbopropulseurs d'une puissance excédant 1100 kW mais n'excédant pas 3730 kW, autres que destinés à des aéronefs civils	8411 22 20 9
Turbopropulseurs d'une puissance excédant 3730 kW	8411 22 80	Turbopropulseurs d'une puissance excédant 3730 kW, destinés à des aéronefs civils	8411 22 80 1
		Turbopropulseurs d'une puissance excédant 3730 kW, autres que destinés à des aéronefs civils	8411 22 80 9
Parties de turboréacteurs ou de turbopropulseurs	8411 91 00	Parties de turboréacteurs ou de turbopropulseurs, destinés à des aéronefs civils	8411 91 00 1
		Parties de turboréacteurs ou de turbopropulseurs, autres que destinés à des aéronefs civils	8411 91 00 9
Ballons et dirigeables ; planeurs et ailes volantes	8801 00 10	Ballons et dirigeables, civils, planeurs et ailes volantes, civils	8801 00 10 1
		Ballons et dirigeables, autres que civils, planeurs et ailes volantes, autres que civils	8801 00 10 9
Autres véhicules aériens, non conçus pour la propulsion à moteur	8801 00 90	Autres véhicules aériens, non conçus pour la propulsion à moteur, civils	8801 00 90 1
		Autres véhicules aériens, non conçus pour la propulsion à moteur, autres que civils	8801 00 90 9
Hélicoptères d'un poids à vide n'excédant pas 2000 kg	8802 11 00	Hélicoptères d'un poids à vide n'excédant pas 2000 kg, civils	8802 11 00 1
		Hélicoptères d'un poids à vide n'excédant pas 2000 kg, autres que civils	8802 11 00 9
Hélicoptères d'un poids à vide excédant 2000 kg	8802 12 00	Hélicoptères d'un poids à vide excédant 2000 kg, civils	8802 12 00 1
		Hélicoptères d'un poids à vide excédant 2000 kg, autres que civils	8802 12 00 9
Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide n'excédant pas 2000 kg	8802 20 00	Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide n'excédant pas 2000 kg, civils	8802 20 00 1
		Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide n'excédant pas 2000 kg, autres que civils	8802 20 00 9

colonne A		colonne B	
produits	codes NC	produits	codes à utiliser
Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 2000 kg mais n'excédant pas 15000 kg	8802 30 00	Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 2000 kg mais n'excédant pas 15000 kg, civils	8802 30 00 1
		Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 2000 kg mais n'excédant pas 15000 kg, autres que civils	8802 30 00 9
Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 15000 kg	8802 40 00	Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 15000 kg, civils	8802 40 00 1
		Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 15000 kg, autres que civils	8802 40 00 9
Hélices et rotors, et leurs parties	8803 10 00	Hélices et rotors, et leurs parties, destinés à des aéronefs civils	8803 10 00 1
		Hélices et rotors, et leurs parties, autres que destinés à des aéronefs civils	8803 10 00 9
Trains d'atterrissage et leurs parties	8803 20 00	Trains d'atterrissage et leurs parties, destinés à des aéronefs civils	8803 20 00 1
		Trains d'atterrissage et leurs parties, autres que destinés à des aéronefs civils	8803 20 00 9
Autres parties d'avions ou d'hélicoptères	8803 30 00	Autres parties d'avions ou d'hélicoptères, destinées à des aéronefs civils	8803 30 00 1
		Autres parties d'avions ou d'hélicoptères, autres que destinées à des aéronefs civils	8803 30 00 9
Autres appareils au sol d'entraînement au vol et leurs parties	8805 29 00	Autres appareils au sol d'entraînement au vol et leurs parties, destinés à des usages civils	8805 29 00 1
		Autres appareils au sol d'entraînement au vol et leurs parties, autres que destinés à des usages civils	8805 29 00 9
Centrales inertielle	9014 20 20	Centrales inertielle, destinées à des aéronefs civils	9014 20 20 1
		Centrales inertielle, autres que destinées à des aéronefs civils	9014 20 20 9
Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (autres que les boussoles et les centrales inertielle)	9014 20 80	Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (autres que les boussoles et les centrales inertielle), destinés à des aéronefs civils	9014 20 80 1
		Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (autres que les boussoles et les centrales inertielle), autres que destinés à des aéronefs civils	9014 20 80 9

